

» SUAP-FM-27 Brancardage sur une chaise



Définition / Description

L'utilisation d'une chaise de transport pour déplacer une victime permet de répondre à une difficulté réelle de brancardage en étages, dans les escaliers, en l'absence d'ascenseur ou dans un endroit exigu.



Indications

La chaise de transport peut être utilisée si :

- La victime ne présente pas de détresse ou d'atteinte grave.
- La victime peut supporter la position assise.



Risques et contraintes

- Le verrouillage de la chaise ainsi que l'arrimage de la victime sont systématiquement vérifiés avant la manœuvre afin d'éviter tout risque de chute de la victime.
- Afin de limiter les lésions dorsales, les équipiers doivent garder le dos plat et travailler avec les cuisses.
- Le respect des ordres de brancardage permet une parfaite synchronisation des gestes.



Utilisation



Équipier 1

- Disposer un drap sur la chaise de transport pour envelopper la victime en prenant soin de ne pas le laisser traîner au sol afin de ne pas gêner le déplacement.
- Le drap ne doit pas rendre inaccessible les sangles qui permettent de maintenir la victime une fois celle-ci installée.



Equipier 1

- Installer la victime sur la chaise.
- L'envelopper dans le drap et fixer les sangles de maintien.
- Demander à la victime de garder ses mains croisées sur la poitrine et de ne pas essayer de s'agripper.



Equipier 1

- Saisir la chaise de transport par ses poignées.
- Basculer légèrement la chaise de transport en arrière après avoir prévenu la victime.
- Faire rouler la chaise de transport sur le sol en prenant garde aux obstacles qui peuvent se présenter.



Lorsque c'est nécessaire l'équipier 2 et l'équipier 3 peuvent aider au brancardage.

A deux équipiers :

Equipier 2

- Saisir les poignées au niveau des pieds de la victime pour aider le premier équipier à soulever la chaise.

Equipier 3

- Précéder les déplacements de la chaise pour :
 - Ouvrir les portes.
 - Enlever les objets qui pourraient gêner le passage.
 - Sécuriser l'équipier aux pieds en le tenant par la ceinture lors de la descente des escaliers.

A trois équipiers :

Equipiers 2 et 3

- Saisir les poignées au niveau des pieds de la victime.
- Dès que possible la chaise est placée à côté du brancard afin de procéder au transfert.





—Entretien / Maintenance—

- Désinfecter selon le protocole de désinfection en vigueur au SDIS 42.
- Vérifier, de manière journalière, le bon fonctionnement de la chaise.



—Points clés—

- L'état de la victime permet la position assise sans risque.
- La victime est correctement arrimée sur la chaise.
- Le déplacement de la victime est souple, sans secousse, ni balancement.



—Critères d'efficacité—

La victime reste convenablement assise et son état ne s'aggrave pas.